

d'une routine désastreuse et prendre les mesures opportunes afin que le pays sache qu'au-dessus des ministres, il y a une Assemblée déterminée à résister aux entraînements.

M. Sérenger demande le renvoi du chapitre en question à la commission.
M. Guichard présente un amendement analogue à celui de M. Raudot, avec cette différence que M. Guichard détaille les réductions qu'il veut apporter dans ce chapitre.

M. de la Boullerie, rapporteur craint que ces deux amendements désorganisent le service de la Cour de cassation, même viendrait les réserves pour le budget de 1873.

M. de Soubeyran demande le renvoi de deux amendements à la commission. Le renvoi est ordonné.

Dépot par M. Carayon-Latour d'une proposition ayant pour objet la libération du territoire. A cette fin, l'honorable député propose une contribution de 2 0/0 qui devra frapper les valeurs mobilières et immobilières appartenant à des Français. L'urgence de la demande est déclarée.

M. Benoist d'Azy demande le renvoi de la proposition à une commission spéciale.

M. Carayon-Latour accepte la demande de M. Benoist d'Azy.
M. le président déclare que la proposition sera renvoyée à l'examen des bureaux.

Est également renvoyée à l'examen du bureau une proposition de M. Philippoteaux, tendant au même but et conçue à peu près dans les mêmes termes.

Le chiffre de la contribution serait fixée à 2 et demi p. cent au lieu de 2.

Reprise de la discussion budgétaire.
Renvoi de plusieurs amendements de M. Raudot et relatifs au matériel de la cour des comptes.

M. de Courcelles développe sur le chapitre relatif aux trésoriers-payeurs et aux redevances des finances, un amendement tendant à la suppression du traitement fixe de ces fonctionnaires.

M. de Gonlard repousse cet amendement. Il existe aussi sur ce chapitre un amendement de M. Raudot.

M. Buffet s'oppose à l'admission de cet amendement; d'ailleurs, il est utile de hâter la discussion du budget pour sortir des douzièmes provisoires. Il convient donc de réserver tous ces amendements pour l'exercice suivant.

L'amendement Raudot est rejeté.
Un membre demande sur le chapitre relatif aux frais de régie et de perception si les percepteurs d'Alsace-Lorraine qui ont opté pour la nationalité française seront réplacés.

Le ministre des finances répond que le gouvernement se préoccupe de la situation de ces fonctionnaires, mais que d'autres sont aussi ailleurs dignes d'intérêt. R est d'une série d'amendements de M. Raudot et d'adoption des articles correspondants relatifs aux domaines et à l'enregistrement.

M. Johnston demande au ministre des affaires étrangères s'il communiquera à l'Assemblée et au pays les documents relatifs aux négociations qui ont eu pour résultat la dénonciation du traité de commerce franco-anglais.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, répond que le gouvernement communiquera à l'Assemblée en temps et lieu les documents dont elle aura besoin. Avant de descendre de la tribune, le ministre prie l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour de ses bureaux de projet comment la convention postale conclue entre la France et l'Allemagne. Il est déposé à ce vote.

Reprise de la discussion budgétaire.
M. Millaud, à propos du chapitre des lettres signale à qui de droit la violation du secret des lettres commise au préjudice du Progrès de Lyon par le général Espivent, lequel, suivant l'orateur, a ouvert plusieurs lettres adressées à un rédacteur du journal précité.

Une voix à droite. — Il y avait aussi un cabinet noir à Tours et à Bordeaux.
M. Millaud. — Oui, pour saisir les lettres destinées à l'étranger; nous étions en temps de guerre.

M. de Gonlard réplique que les agents du gouvernement n'ont pas violé la loi et ont usé d'un droit strict.

M. le président clôture l'incident, disant qu'à l'avenir il ne permettra pas de par lilles discussions.

Adoption de tous les chapitres jusqu'au chapitre final.
Le scrutin sur l'ensemble du projet est réservé.

Plusieurs articles ont été renvoyés à la commission.
Adoption du chapitre du projet ouvrant au ministère des finances un crédit de 11 milliards pour dépenses spéciales de 1872.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 647 voix contre 2.

La séance est levée à 5 heures 50 minutes.

On nous donne communication du document suivant, arrivé dimanche matin de Londres, et qui nous semble de nature à faire réfléchir les optimistes :

Anniversary of the social revolution of the 18th of March, 1871.

PUBLIC MEETING WILL BE HELD IN ST. GEORGE'S HALL, LANGHAM PLACE, REGENT STREET,

MEMBERS OF THE INTERNATIONAL, THE DEMOCRATS OF LONDON, AND THE REFUGEES OF THE COMMUNE.

On Monday, March 13, 1872

TO COMMEMORATE THE SOCIAL REVOLUTION OF PARIS.

President, William Young

Vice-presidents, Eugene Ravier, Hales

French Speakers :

Ravyier, Member of the Commune, Lissagary, National Guard, Longuet, Member of the Commune, Vallant, — — — — —, Thiaz, — — — — —, Leo Frankel, — — — — —, Serrailier, — — — — —, Andrieux, — — — — —, Arnaud, — — — — —, Delahaye, Member of the Labour Committee.

Cournet, Member of the Commune, Camelinat, Director of the Mint, Eudes, Member of the Commune, Joffrin, Delegate from the 18th Arrondissement, Le Moussu, Commissary of Public Safety,

Boursier, Member of the Central Committee.

English Speakers.

Dr. Karl Marx, Hales, Milner, Weston, Mc Donnell, Johnson, Boun, Mitchell, Bradnick.

ADMISSION FREE.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Gondaert a été élu membre du Conseil général du canton d'Honschoote. Ce candidat n'avait pas de concurrent.

Ce matin, dans l'église Saint-Martin, 490 enfants (garçons et filles) ont fait leur première communion.

Dans la paroisse Sainte-Elisabeth, ils étaient au nombre de 400 environ. Cette cérémonie aura lieu jeudi pour les enfants de la paroisse Notre-Dame.

On nous communique l'article suivant avec prière de le publier :

La Société chorale a donné, dimanche dernier, à ses membres honoraires, un concert dont les divers éléments étaient exclusivement composés des Orphéons de Tourcoing, si connu sous leur nom de Gricks-Sicks. Cette fois, comme toujours, cette société a soutenu sa vieille réputation. C'est par un chœur, *La Retraite*, que cette fête musicale a commencé. Avec quelle sûreté, quel entrain, ce chœur a été enlevé aux applaudissements frénétiques de toute la salle.

Adieu Lydia, tel est le titre de la suave mélodie chantée ensuite par M. V. D. Les applaudissements qu'il a reçus p. o. v. à M. V. Debuchy qu'il n'a nullement besoin de s'abriter derrière ses initiales. Dès le début, nous avions tous reconnu le chanteur émérite qui nous a fait plaisir tant de fois déjà.

M. Courbe, dans ses *caprices et variations* pour saxophone a montré tout ce que l'on peut tirer d'un instrument aussi ingrat. Ce qui s'étonne, c'est que M. Courbe est, en musique, une sorte de Protée, il joue de presque tous les instruments et excelle dans chacun. Il se rit des plus grandes difficultés et les surmonte sans fatigue.

Les *complets de l'Ombré* ont été dits par M. Maugère avec une douceur qui faisait rêver; quelle pureté de voix, quel sentiment il a montré lorsqu'il a chanté : *Ne m'oubliez pas, je suis jaloux*! Dans le *grand duo de la reine de Chypre*, il a été admirable; et dans le chœur *Minuit*, il s'est révélé soliste de première force.

M. Duart, forte basse, chantait après M. Maugère. Nous avions craint un instant qu'il ne fut pas apprécié selon son mérite, mais les fréquents applaudissements qui lui ont été donnés prouvent qu'ils peut marcher de pair avec ce dernier.

M. Watteuw est un comique très distingué, qui ébahit avec un remarquable talent les choses les plus folles.

Dans la seconde partie, le chœur *Minuit* et *Les Emigrants* ont été dits avec harmonie, un ensemble, une science musicale qui fit le plus grand honneur à la société et au chef habile qui la dirige, M. Stuppen.

C'est aussi avec un vif sentiment de plaisir que nous avons entendu M. Watteuw, dans ses *variations* pour flûte. Il joue avec une facilité surprenante. Depuis longtemps il ne nous avait pas été donné d'entendre un amateur de cette force, ses doubles coups de langue nous ont rappelés notre ami feu Carlos Scarpel! M. Glorieux, un autre amateur avait bien voulu se charger de la tâche si difficile d'accompagnateur; il s'en est fort bien tiré.

En résumé, ce concert a été une bonne et belle soirée et nous remercions bien sincèrement les orphéons de Tourcoing de leur gracieux concours. Tous nous souhaitons que nous ayons encore à les entendre et à les remercier bientôt. F. V.

On nous écrit d'Halloin, 16 mars : Un double attentat a causé hier dans notre population une émotion des plus vives. Dans la nuit d'hier, vers deux heures du matin, un officier de douanes, accompagné de son soldat, faisait sa ronde, lorsqu'il aperçut sur la route une bande d'individus ivres on affectant de l'être, qui lui parut suspecte. Ne doutant pas qu'il avait affaire à une bande de fraudeurs qui venait de franchir la frontière, il se mit en devoir de les rejoindre pour les soumettre à la visite. Il ne s'était pas trompé; les soi-disant ivrognes qui titubaient par les grands chemins à cette heure indue étaient bien des contrebandiers. D'abord hésitants à l'apparition des douaniers, ils ne se firent pas plutôt assurés de la faiblesse numérique des agents de la loi, qu'ils s'engagèrent avec eux-ci une lutte armée, lutte inégale, car ils étaient douze ou quinze contre deux.

Assaillis à coups de gourdin et de couteaux, les deux braves douaniers firent bonne

contenance, parant comme ils le pouvaient les coups qui leur étaient portés; mais, accablés par le nombre, criblés de blessures, ils ne tardèrent pas à être terrassés. Cependant, l'officier, (un lieutenant, je crois), homme d'une force herculéenne, voyant son pauvre soldat odieusement mutilé, puisa dans son désespoir assez d'énergie pour culbutter ses assaillants et courir à l'aide de son compagnon, que les contre bandiers laissent pour mort et abandonnèrent en voyant venir ce secours inattendu. L'officier, rejoint un retardataire qu'il terrassa et retint prisonnier, malgré sa résistance, jusqu'à l'arrivée de renforts.

On retrouva alors l'infortuné préposé gisant sur la route privée de sentiment et perdant son sang par de nombreuses blessures, dont onze coups de couteau. Il a cependant pu être transporté au poste voisin et l'on espère encore le sauver, aucune de ses blessures n'étant, dit-on, mortelles.

Quant à l'officier qui a donné des preuves d'une si éclatante bravoure, il a reçu plusieurs coups de massue sur la tête et sur une main et deux coups de couteau au visage.

Le bandit arrêté a été conduit à la prison de Lille.

Nous espérons bien que la belle conduite de cet officier, dont nous regrettons beaucoup de ne pas connaître le nom, sera récompensée comme elle le mérite. Ajoutons qu'un pareil attentat, n'est pas sans précédent, du reste, est de nature à éclairer l'administration supérieure sur l'armement défectueux de la troupe douanière. Il est évident que les nouvelles lois fiscales vont donner à la fraude une activité considérable, et que les contrebandiers pour assurer le succès de leurs expéditions vont s'organiser en grand. Comment les douaniers pourront-ils résister à des bandes nombreuses et armées s'ils n'ont pour toute défense que des carabines dont il leur est même défendu de faire usage? Si la répression de la contrebande doit rester à l'état de lettre morte, autant vaut supprimer la douane; au moins on épargnera de la sorte la vie de nombreux pères de famille. Si l'on veut que cette répression soit effective, pourquoi ne pas doter les douaniers de l'arme moderne qui seul peut contrebalancer l'inégalité numérique, le revolver? Nous livrons ces réflexions à qui de droit. (ECHO DU NORD.)

La cour de cassation italienne a prononcé hier un arrêt important. Il s'agissait de savoir si, en présence des lois rendues en France pendant la guerre avec la Prusse et prorogant les délais pour le protêt des effets de commerce, les porteurs devaient être considérés comme déchu de leur action de recours vis-à-vis des tireurs et des endosseurs italiens, s'ils n'ont pas fait adresser le protêt à l'échéance.

Le tribunal de commerce et la cour d'appel de Marseille avaient maintenu le recours nonobstant le défaut de protêt; mais la cour d'appel de Gênes s'était prononcée en sens contraire. La maison de Marseille qui avait été déboutée de demande recourut en cassation.

La cour, conformément aux conclusions du substitut du procureur général, le commandant Jonniai, a accueilli le recours de la maison française et cassé l'arrêt de la cour de Gênes.

Un grand agriculteur du Nord, M. Vandercolme, vient d'adresser aux présidents des sociétés et comices agricoles de France, une note sur un procédé simple et peu coûteux pour l'amélioration des fosses à fumier. Cette correspondance des agriculteurs avec les sociétés est une méthode toute nouvelle. Que d'excellents résultats on en retirerait si elle venait à se vulgariser en France. L'auteur de la note pose en principe que, par insouciance ou par ignorance, on laisse s'écouler dans les cours d'eau les sucs les plus riches de l'engrais de ferme. Or, la population totale d'animaux produisant du fumier est de 14 millions de têtes de gros bétail, et on ne peut pas estimer à moins de 10 centimes par jour la valeur réelle du fumier l'une tête de gros bétail. Si toute la quantité de fumier produite était utilisée, on aurait donc une valeur annuelle de plus de 500 millions de francs. Mais les mauvaises dispositions des fosses à fumier donnent lieu à une déperdition qui s'élève souvent à la moitié et dépasse certainement le cinquième de la production. Néanmoins, il ne faut évaluer la perte qu'à 50 millions, parce que, dans beaucoup de pays, les bestiaux restent au pâturage tout l'été.

Le procédé de M. Vandercolme est, en effet, très simple : trouver, dans chaque ferme, le moyen de faire écouler les eaux en dehors de la fosse à fumier. Chaque cultivateur, après examen de sa cour, peut se rendre compte d'un seul coup d'œil des travaux à faire. Pour que le système parle aux yeux, l'auteur de la note donne deux chromo-lithographies de sa ferme, avant et après les améliorations qu'il a faites, et il estime que la dépense souvent ne dépassera pas vingt francs, et excédera jamais quatre-vingts francs. On gagnerait ainsi dans chaque ferme une plus-value de fumier équivalant quelquefois à la fumure de plusieurs hectares.

Un nouvel impôt à l'horizon ! C'est l'impôt sur les marques de fabri-

que dont le projet, présenté par M. La-bélonge, vient d'être accepté par la commission du budget.

Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de Livres de prières, Images et Chapetelets.

CHANTS DU SOLDAT

Une Leçon.

Le camp des prisonniers est tout au pied du fort, Les baraqués de bois craquent à peine closes ; Et, sous le ciel brumeux de ces pays moroses, La neige tombe dru et le vent souffle fort. Pais, par crainte du feu, l'on ne nous chauffe

La lumière, le soir, est défendue aussi ; Ils n'imaginaient pas, se rendant à merci, Qu'ils seraient ainsi, les prisonniers de guerre ! Au matin, l'on partage un pain rare et sans blé, On partage à la pui une soupe noirâtre, Et, las de remuer la pioche et le platier, Sur une paillote humide on repose accablé.

Et ce n'est pas, hélas ! seulement leur baraque, Leurs tentes ou leurs toits qu'ils construisent le jour ; Le travail de la honte est encore le plus lourd : Les Français fortifient la Prusse en cas d'attaque. Ah ! combien ont voulu refuser ce travail ! Combien refusaient mal une tâche mal faite ! Mais l'agitation prussienne était la balayette, Comme ces malheureux n'avaient que leur bétail, Un jour qu'on revenait de la triste besogne Escortés de gendarmes crueusement choisis, Un vigoureux enfant de la vieille Bourgogne Aperçut un Prussien frappant un moribond : « Marche, lui cria-t-il, marche, ou je t'exécute ! » Le soldat arracha cet homme à cette brute. Se retourna terrible et l'entendit d'un bond. « Ah ! messieurs les Français, nous faisons les [rebelles] »

Il s'est bien étourdi, ses jeunes étrangers ; Un peu de plomb rendra leurs cerveaux moins [légers].

Et l'on fit sur les rangs deux décharges mortelles. « C'est assez ! ramenez le reste au campement ; La leçon leur suffit », disait le capitaine. Oui, certes, elle suffit, cette leçon de haine ; Nous la savons par cœur, nous la dirons souvent.

PAUL DÉROULEDE.

Faits Divers

Voici une histoire du duel fort bien racontée par M. Emile Blondet dans *Eclipses*, qui vient à l'appui de ce qu'écrivait hier notre collaborateur sous ce titre : *En face de l'ennemi*.

Alors que nous faisons la chasse aux Prussiens de l'autre côté de Rueil, deux sous-officiers du bataillon, qui s'étaient engagés — après boire — pour le motif le plus futile, s'en vinrent demander — au rapport — l'autorisation de s'aligner.

Le commandant les questionna : — Vous avez l'intention d'aller sur le terrain ?

— Oui, mon commandant... On s'est dit pas mal de sottises... Il faut du sang pour laver ça... Nous ne voulons passer pour des propres à rien...

— C'est bon. Vous vous battrez. Seulement, voici de quelle façon :

Vous allez prendre vos carabines... On vous placera sur la même ligne, en face de la Malmaison...

L'ennemi occupe ce poste... Vous marcherez dessus du même pas... Une fois à portée, vous ouvrirez le feu... Les Prussiens riposteront...

Vous continuerez d'avancer... Quant l'un de vous sera tombé, l'autre tournera les talons, — et une compagnie soutiendra sa retraite.

De cette manière, conclut le commandant, le sang que vous réclamiez ne sera pas versé sans profit et sans gloire, et celui de vous qui reviendra ne rapportera pas le regret, le remords d'avoir tué ou blessé un Français de sa main, quand le pays a besoin de tous ses défenseurs et de tous ses enfants.

Si vous êtes « descendus » tous deux, qui osera prétendre que vous étiez des lâches ? Ajoutez que je vous fournis une superbe occasion de mettre à bas une couple d'Allemands, — ce qui vous procurera des titres sérieux à la reconnaissance des peuples nationaux...

Les choses eurent lieu ainsi... A vingt pas environ des murailles de la Malmaison, l'un des adversaires, — qui venait d'abattre un officier poméranien, chancela et s'affaissa...

L'autre le ramassa et, au milieu d'une grêle de balles, le rapporta sur ses épaules à la compagnie de soutien !

Pendant le siège de Paris, un fil électrique qui devait mettre la capitale en communication avec l'extérieur avait été immergé dans la Seine. Peu de temps après sa pose, on s'aperçut que la transmission des dépêches ne s'opérait plus. On conçut la pensée que le fil avait été coupé par les Prussiens. C'était une réalité. Il avait été tranché à la hauteur de l'écluse de Marly. Un habitant de Bougival, nommé Dagomet, témoin, par hasard, de l'immersion, vendit ce secret à nos ennemis. L'instruction de son affaire est terminée, et elle va se présenter devant un conseil de guerre de Versailles.

Hier, Mme Dero, propriétaire rue St-Dominique-St-Germain, à Paris était retenue dans son lit par une assez forte indisposition. Une dame de ses amies était venue la voir, Mme Dero la pria vouloir bien lui donner une cuillerée d'une potion qui était sur la commode.

— L'amie s'empressa de satisfaire à ce désir. Deux fioles se trouvaient sur le meuble, dont l'une contenait du landanum. Par le plus malheureux des hasards, l'amie de Mme Dero se servit à la malade précisément le contenu de cette fiole. Mme Dero, se sentant prise de violentes douleurs, s'écria : « Malheureuse, vous m'avez tuée ! »

En effet, malgré tous les secours qui lui furent aussitôt prodigués, elle succomba au milieu des souffrances les plus aiguës.

— Dans une commune près de Breteuil, une femme séquestrait depuis cinq mois, un de ses enfants âgés de cinq ans.

Informé par une rumeur vague, le maréchal-des-logis Mahé s'est rendu dans la localité; il a fait une perquisition et a trouvé couché par terre, sur des débris de paille pourrie et au milieu de ses excréments, dans un cabinet complètement noir, un enfant du sexe masculin, à peu près nu, replié sur lui-même par de longues privations, et la souffrance, rongé par la vermine et dans un état de dépression extrême.

Le maréchal-des-logis Mahé, interrogé par la coupable et poursuivant son investigation, a fini par découvrir que la mère dénaturée avait des complices : l'un, ouvrier, âgé de vingt-quatre ans, qui vit avec elle ; l'autre, j une homme de dix-huit ans, qui loge chez elle.

Les trois coupables ont été livrés à la justice.

— Une nouvelle ambassade japonaise, qui se dirige sur Paris, est arrivée à Marseille, à bord du steamer *Atlanta*. Elle est conduite par un grand dignitaire de la cour de Mikado, Pei-Jad-Hong, et composée de vingt-deux seigneurs et mandarins de toutes catégories.

L'ambassade, descendue au Grand-Hôtel de la rue de Noailles, séjournera quelques jours à Marseille et partira ensuite pour Paris, afin de remettre au président de la République une lettre et des présents dont Pei-Jad-Hong est chargé.

Mercrêdi, à dix heures et demie du matin, un meurtre a été commis à Putaux, dans l'usine de M. Loriloux. Le directeur de l'usine a été tué par le nommé Bitouzel, mécanicien de la maison.

On était en plein travail quand le meurtrier s'est approché du directeur. Il a saisi à bout portant trois coups de revolver. On ne connaît aucun des motifs du crime.

La victime était âgée de trente-neuf ans. Le meurtrier en a trente cinq. Tous deux étaient mariés et pères de famille.

— Décidément nous ne verrons plus les sapeurs à longue barbe avec leurs haches de parade sur leur dos. Celles-ci sont remplacées maintenant par des outils pouvant servir. Un régiment d'infanterie a un assortiment de 5 pelles, 4 haches et 4 pioches; les bataillons des chasseurs ont 6 pelles, 5 pioches et 5 haches.

Le Ministre de la guerre a invité les généraux de division à demander des rapports à tous les corps des troupes à pied, sur la question, si importante et si souvent agitée, de la chaussure d'infanterie. Ces rapports doivent traiter également des avantages et des inconvénients du système de chaussure actuellement en usage, de l'opportunité de le conserver, ou de modifier, ou de le remplacer par un autre.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

17 mars. — Théophile Demailly 22 ans, mécanicien, et Coralie Bonte, 21 ans, dévideuse. — Adolphe Durieux, 30 ans, garçon de magasin; et Marie Gillet, 27 ans, couturière. — Pierre De Prince, 26 ans, déboureur, et Pauline Algoet, 28 ans, journalière. — Ivon Péters, 27 ans, menuisier, et Maria Letienne, 25 ans, peigneuse. — Jean Canis, 25 ans, chaudronnier, et Marie Zegers, 24 ans, couturière. — Alphonse Leclercq, 25 ans, trieur de laines, et Maria Delbaube, 21 ans, peigneuse. — Henri Verhé, 30 ans, menuisier, et Julie Vanneeste, 20 ans, journalière. — Gustave Samaillic, 26 ans, tailleur, et Rosalie Naessens, 26 ans, tailieuse. — Auguste Lesage, 38 ans, fleur, et Marie Henno, 24 ans, journalière. — Désiré Jada, 24 ans, tourneur, et Romanie Monseux, 22 ans, fille de bureau. — Jules Disdal, 25 ans, fleur, et Adèle Marissal, 18 ans, journalière. — Charles Rousselet, 31 ans, tisserand, et Camille Grouillon, 29 ans, bobineuse. — Alfred Jansonne, 22 ans, tapissier, et Marie Tettelin, 22 ans, peigneuse. — Hyacinthe Briffaut, 35 ans, fleur, et Amélie Deschamps, 36 ans, rattacheuse. — Edouard Debuchy, 26 ans, trieur de laines, et Flore Descrouet, 22 ans, tailieuse. — Pierre Delgrange, 37 ans, disseand et Sophie Brouways, 34 ans, soigneuse. — Henri Demoucourt, 21 ans, fleur et Hermance Hautequie, 20 ans, rattacheuse. — Francois Kesteloot, 25 ans, tisserand, et Zulma Desobry, 21 ans, peigneuse. — Jules Couque 30 ans, contre-maître, et Florence Beulencie, 29 ans, ménagère. — Charles Vanvredetvets, 21 ans, déboureur, et Marie Marcelin, 21 ans, soigneuse. — Jean Baptiste Michon, 25 ans, tisserand, et Palmyre Deotignies, 28 ans, rattacheuse. — Henri Leroy, 20 ans, apprêteur, Palmyre Duterre, 21 ans, rattacheuse. — Florentin Terryn, 21 ans, emballer, et Clémence Deschamps, 21 ans, soigneuse. — Noël Lemaire, 25 ans, garçon de magasin, et Eugénie Delin, 28 ans, soigneuse. — Henri Gahide, 31 ans, menuisier, et Jophie Statois, 32 ans, bobineuse. — Charles Veaux, 24 ans, charbonnier, et Hermance Hespel, 21 ans, tisserand. — Henri D-leporie, 28 ans, fleur, et Juliette Dervaux, 38 ans, rattacheuse. — Emile Lefebvre, 29 ans, lamier, et Palmyre Gourvé 24 ans, bobineuse. — Edouard Lamarque, 22 ans, ferblantier, et Marie Deruelle, 19 ans, ménagère. — Gustave Willem 24 ans, lamier, et Clémence Cornille, 26 ans, bobineuse. — Désiré Fay, 25 ans, emballer, et Maria Maquet, 22 ans, servante. — Alfred Deroubaix, 25 ans, contre maître, et Céline Adias, 26 ans, journalière. — Emile Vekens, 30 ans, journalier, et Sophie Delebecq, 22 ans, soigneuse. — Jules Guvelier, 30 ans, ourdisseur, et Marie Boiteville, 28 ans, rattacheuse. — Pierre Poigné, 27 ans, tailleur, et Léonie Vermeersch 21 ans, tisserand. — Jean Rommens, 24 ans, tisserand, Marie Roossens, 24 ans, tisserand. — Pierre Petit, 35 ans, rattacheur, et Jeanne Dhont, 27 ans, journalière. — Louis Decoinck 29 ans, mouleur, et Virginie Heysse, 24 ans, peigneuse. — Gustave Dewachter, 24 ans, journalier, et Palmyre Sansdraps, 21 ans, peigneuse. — Louis Delastienne, 30 ans, ourdisseur, et Eliza Delbreux, 30 ans, tisserande. — Louis Neesoune, 29 ans, lisseur, et Alphonse Des-tignie, 21 ans, dévideuse. — Théodore Meirschman, 30 ans, tisserand,